

Amendement de Mme Péresse en juillet-2015

L'amendement proposé par Mme Péresse en juillet-2015 prenait clairement position sur les projets de la RATP à Saint-Rémy.

*Il est également judicieux que le nombre de nouvelles voies de stockage soit **limité à 2 au plus** et initié seulement une fois que le gabarit des nouvelles rames sera connu lors de la décision de leur renouvellement.*

En tant que membre du STIF, mais à l'époque dans l'opposition, elle avait proposé l'amendement suivant :

[Conseil-du-stif-8-juillet-2015-amdt-rer-b-sud](#)

Cet amendement ne fut malheureusement pas retenu dans la décision du STIF de juillet-2015. Le Président de l'époque était Mr J.P.Huchon.

En juillet-2016, le collectif a de nouveau écrit à Mme V.Péresse, désormais Présidente du STIF.

[Lettre du Collectif 2016-07-13 à Mme Péresse](#)

Nous y soulignons notamment l'importance, plutôt que de réaliser des opérations à portée limitée, de **repenser l'aménagement des centres névralgiques comme Massy** pour coordonner les différents études (le tronçon Orsay / Massy qui nous concerne, le tronçon sud Paris / Massy, le « Grand-PARIS » avec le développement du plateau de Saclay et l'interconnexion des lignes 15 et 18).

Mise-à-jour : La Réponse reçue le 07 Septembre 2016 ne nous rassure malheureusement pas complètement (cliquer sur le lien [reponse-stif-20160907](#))

Nous continuons donc nos efforts pour tenter d'expliquer nos positions et les faire prendre en compte.